



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Discussion du Projet de loi d'Actualisation du Droit des Outre-mer

Intervention de Monsieur Ibrahim ABOUBACAR

Député de MAYOTTE

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Monsieur le Président de la Commission des lois,

Madame et Monsieur les Rapporteurs,

Monsieur le Président de la Délégation aux outre-mer,

Chers collègues,

Je voudrai tout d'abord saluer l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de notre Assemblée. En effet, il s'agit d'un texte utile qui vise l'efficacité de l'action des pouvoirs publics outre-mer. C'est un travail de fourmi qui permet de combler bien des lacunes et d'appréhender la diversité des Outre-mer.

Il offre l'occasion de prendre en compte un certain nombre d'attentes restées en souffrance dans beaucoup de ces territoires et sur lesquelles parfois, les plus hautes autorités de l'Etat s'étaient engagées.

Ce texte a été enrichi lors de son examen en Commission par la mobilisation de nombreux collègues, d'où sa croissance en volume, mais personne ne s'en plaindra pour une fois, et grâce de travail remarquable de notre rapporteure que je tiens à saluer.

Pour toutes ces raisons, je le redis, c'est un projet de loi utile.

Le Groupe socialiste et républicain aborde cet examen en séance avec un esprit de responsabilité.

De nombreux chantiers sont en passe d'être réglés par ce texte et il faut le souligner :

- Les questions foncières en Martinique et en Guadeloupe avec le transfert prévu aux collectivités régionales des espaces urbanisés dans les 50 pas géométriques, c'est une évolution très importante dans la conception que l'Etat se fait de la gestion son domaine public maritime, qui trouvera sans doute dans le futur à s'étendre dans d'autres collectivités d'outre-mer une fois les conditions locales réunies.



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

- à Mayotte la création d'un Etablissement Public Foncier et le reprofilage de celui de Guyane, en ayant à l'esprit qu'une approche appropriée pour le foncier agricole dans ce dernier territoire reste à trouver;
- L'ajustement des dispositions de lutte contre l'habitat indigne ;
- L'extension à Saint Barthélemy et à Saint Martin des dispositions relatives à la lutte contre la vie chère ;
- La transformation du statut de LADOM, pour plus d'efficacité ;
- La situation des agents publics en Polynésie et à Wallis et Futuna améliorée ;
- La transparence financière et budgétaire dans plusieurs collectivités;
- La sécurisation du passage en Martinique et en Guyane à la collectivité unique au 1 er janvier 2016.
- La sûreté aérienne dans plusieurs collectivités, pour ne citer que ces mesures.

Mais le texte a été l'occasion de poursuivre la discussion sur d'autres chantiers sensibles qui apparaissent inachevés et ils reviendront au cours de l'examen des articles ;

Citons notamment :

- L'amélioration de l'efficacité des mesures de lutte contre la vie chère ;
- Le contenu de la politique de continuité territoriale et sa mise en œuvre ;
- La question des délais de paiement des TPE par les collectivités publiques, mal endémique qui fragilise le tissu économique local.

Au cours de ces travaux, deux préoccupations générales ressortent en filigrane :

- L'applicabilité des lois dans les collectivités d'outre-mer, notamment dans celles où est prévu une procédure d'homologation spécifique, ainsi que dans le Département de Mayotte.
- Les délais excessifs accordés au Gouvernement dans les habilitations à légiférer par ordonnances et parfois la non parution des dites ordonnances qui conduit à un empilement d'habilitations, retardant d'autant l'application des lois.



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

S'agissant du Département de Mayotte, je voudrais souligner :

- La nécessité d'affirmer l'EPF en tant qu'opérateur dans le foncier agricole d'une part et d'autre part de trouver une solution pour la zone des 50 pas géométriques, comme envisagé à l'article 3 de la loi dite « LARCHER » du 17 octobre 2013 prolongeant la durée de vie des agences des 50 pas outre-mer;
- **Désormais la nécessité de s'appuyer sur le document stratégique « Mayotte 2025 » dans ce qu'il contient d'orientations arbitrées, puisque c'est le sens de la signature du Premier Ministre qui y est apposée.** C'est le cas des orientations à prendre pour l'habilitation relative au « Code du travail » qu'il convient désormais d'étendre dans sa totalité dans un calendrier raisonnable : à ce sujet j'ai particulièrement apprécié l'engagement de la Ministre dans l'extension des dispositions concernant les services à la personne que j'ai porté : c'était une urgence.
- Enfin, Madame la Ministre, je terminerai avec l'évocation des nouvelles missions à confier aux anciens cadis dans ce jeune département, question emblématique qui symbolise aux yeux de la population la prise en compte de notre identité mahoraise dans ce processus départemental ; Cela fait quinze ans que la question n'est pas tranchée, car elle n'est pas évidente. Le 2 juillet dernier le conseil départemental a voté une demande d'habilitation, au titre de l'article 72 alinéas 2 et 3 de la Constitution, solution que j'ai suggérée lors de l'atelier institutionnel que j'ai animé dans les travaux « Mayotte 2025 ». Le cheminement administratif de cette demande n'ayant pas atteint son terme, le Gouvernement n'a pas été mesure d'y donner suite dans ce projet de loi. Dès lors, j'avais déposé un amendement d'appel pour faire écho au vote du 2 juillet et à l'attente qui s'en est suivi dans la population. L'article 40, m'a été opposé à tort, mais c'est ainsi. **J'attendrai donc encore la prochaine occasion pour m'exprimer sur le fond, convaincu que la solution qui est aujourd'hui sur la table est au final la meilleure porte de sortie pour solder cette question**, car l'Etat n'a pas su, ne sait pas et ne saura pas faire cela: seul le Conseil départemental pourra agir de manière appropriée en la matière et il conviendra que l'Etat l'y autorise.

Madame la Ministre, le Groupe Socialiste et Républicain est résolu à améliorer encore ce texte et entend poursuivre le dialogue constructif établi avec le Gouvernement ces dernières semaines, afin de le voter au final avec enthousiasme.

Je vous remercie.